



Achat dun appareil photo qui ne fait pas de belle photo et non re

Par **sandy971**, le **14/03/2010** à **01:37**

Bonjour, j'ai acheter un appareil photo en promotion a 50e le 05.032010 a auchan bretigny, non satisfaite des photos, j'ai ete a mon auchan val de fontenay pour etre rembourser le 11.03.2010 il me réponde qu'il me donne un avoir j'ai dit je veut etre rembourser il m'ont répondu que pour etre rembourser je devait aller ou je l'est acheter donc je suis aller a bretigny j'ai eu un des responsable du rayon qui me dit qu'il ne rembourse pas il donne un avoir parce que l'appareil est deja utiliser je lui est répondu que les photo sont nul et flou il me repondu ben oui vous ne le savez pas avant de l'acheter j'ai repondu ah bon alors vous vendez des appareil qui ne fonctionne pas et je suis parti en lui disant que j'allais déposer plainte mais je ne sais pas comment cela fonctionne ce genre de plainte si j'aurais gain de cause ou pas.